

Première génération en Amérique o-o)-(o-o Sixième génération France-Amérique

2.5.2b.1.2

Louis DELAGRAVE est né le jeudi 17 décembre 1739 à Argenton-sur-Creuse, alors province du Berry, actuel département de l'Indre (36), dans la région de France dite le Centre.

Il est l'enfant légitime de **Gabriel DELAGRAVE, Praticien** et de **Jeanne LEGRAND**. Louis est leur second enfant. Louis DELAGRAVE y est baptisé, paroisse St-Sauveur, le jour même de sa naissance.

(Un Praticien est alors un Procureur judiciaire : un avocat plaideur.)

Enfants de Gabriel DELAGRAVE (~1714-1792) et Jeanne LEGRAND (~1715-1784) mariés à Argenton-sur-Creuse le jeudi 6 juin 1737				
Enfant	Naissance	Mariage	Décès	Profession âge au décès
1. André DELAGRAVE	01.06.1738 Argenton	-	30.10.1800 Cluis (Indre)	Prêtre, Curé de Ste-Croix de Bourges, puis de Chavin, puis de Cluis 62 ans
2. Louis DELAGRAVE	17.12.1739 b. 17 Argenton	01.06.1767 Québec Marie DROLET (°03.1747 +08.1840) [Charles DROLET, forgeron & Marie Madeleine VACHON]	02.05.1805 s. 04 St-Mathias	Commerçant 65 ans
3. (Louis dit) Etienne DELAGRAVE dit DELISLE	(11.11.1741) ou vers 1743 Argenton	04.07.1774 Argenton Marquerite PELLÉ dit DES AUBIERS	06.09.1800 Argenton	Marchand environ 58 ans
4. Jeanne DELAGRAVE	vers 1747 Argenton	-	17.01.1820 Argenton	Marchande environ 72 ans
5. Anne DELAGRAVE	vers 1748 Argenton	-	25.06.1749 Argenton	environ 1 an
6. Jeanne DELAGRAVE	26.01.1749 Argenton	-	24.05.1749 Argenton	3 mois
7. Marie DELAGRAVE	18.04.1750 Argenton	19.08.1783 Argenton Pierre TURQUIE marchand	14.03.1838 Argenton	87 ans

Il sera Marchand, Commerçant.

Il sera aussi Sub-Baillif de la ville de Québec, de 1768 à 1774. - Il s'agit d'une fonction judiciaire.

Louis DELAGRAVE arrive au Canada avant 1765, l'année où il y obtient la permission de ses parents pour s'y marier.

Le certificat de liberté au mariage daté du mardi 26 mai 1767 en attestera, qui sera conservé dans les cahiers des témoignages de liberté au mariage, à l'Évêché, alors situé au Séminaire de Québec.

C'est par déférence ou pour ne pas être déshérité, cette demande d'autorisation, car, étant majeur (âgé de 25 ans ou plus), il peut autrement agir à sa guise.

Le dimanche 24 mai 1767 **Louis DELAGRAVE** passe, à Québec, un contrat de mariage avec l'aînée de la famille d'un forgeron de Québec, une dénommée **Marie Madeleine DROLET**, devant le notaire Claude LOUËT (fils), qui en était à sa dernière année de pratique, commencée en 1739.

Il épouse **Marie Madeleine DROLETTE**, l'enfant légitime de **Charles DROLET** et de **Marie-Madeleine VACHON**, le lundi 1er juin 1767 à Québec, paroisse Notre-Dame. Il a 27 ans. Elle a 20 ans.